

N° 2017/007
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 17

Séance du lundi 13 février 2017

Par suite d'une convocation en date du 07 février 2017, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 13 février 2017 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Étaient présents :

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. FLECHON Vincent	Mme CROUZET Béatrice
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme COSTE Marie-Claire
M. MONTEIL Bernard	Mme GIGON Christine
M. PARRA Baltazar	Mme LÉVÉQUE Marie-José
M. THÉRY Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration:

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme CROUZET Béatrice
Mme PRUDHON Claude a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre
M. LECOMTE Marc a donné procuration à M. FLECHON Vincent
M. VOLLE Stéphane a donné procuration à Mme GIGON Christine

Absente

Mme SERRE Océane

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. M. FLECHON Vincent est élu pour remplir cette fonction.

DELIBERATION N° 07-13/02/2017
CCAS – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

Madame CROUZET Béatrice, adjointe au Maire, vice-présidente du CCAS, rappelle que le CCAS est composé de 9 membres élus, dont le maire président et 8 membres non élus. Elle précise que suite à la démission de Mme VIVION Jacqueline, il convient de la remplacer au sein du CCAS.

Monsieur THÉRY Jacques présente sa candidature.

Monsieur THÉRY Jacques est élu à 12 voix pour, 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
JEANNE Jean-Pierre.

